Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260512-2026_05_08-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE RENNES
Le :
Et
Publication sur le site internet de la commune :

L'an 2026, le 12 Mai à 20 heures 05 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gilles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur LE FRÊCHE Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/05/2026.

Présents : M. LE FRÊCHE Antoine, M. LEMARCHAND Régis, Mme ASPLIN Marie, M. COULOMBEL Ludovic, Mme MÉNÉZO Isabelle, M. GALLÉE Franck, Mme JÉZÉQUEL Marianne, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme VILBOUX Fabienne, Mme LAURENT Sandrine, Mme LE FRESNE Claire, M. ANDRÉ Yann, Mme BÉTHUEL Dany, Mme TUDAL Agnès, M. MAURIN Olivier, M. FAYOUX Thomas, Mme FRIKECH Estelle, M. LEJOP Samuel, Mme HAMONIC Nadine, M. BRUNEAU Eddy, Mme MIGAUD Kristell, M. VALLET Laurent, Mme DAL PONTE Anne, M. VILBOUX Michel, Mme MOREL Anne-Claire, M. JOUBERT Jérôme, Mme THÉZÉ Laure

Absent(s) ayant donné pouvoir : Absent(s) ayant donné procuration : Mme COHAN Pascale à M. GALLÉE Franck, M. GAULTIER Claude à M. LEMARCHAND Régis

Absent(s) excusé(s) :

Assistait(ent) également à la séance : Invité(s) : Mme LE CORRE Karine

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

DELIBERATION		
N°	OBJET	Rapporteur(s)
2026.05.08	**FINANCES** **Désignation en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**	**M. COULOMBEL**

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650,

Considérant que dans chaque commune de plus de 2000 habitants, doit être instituée une Commission communale des impôts directs présidée par Le Maire et composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants,

Considérant que les commissaires sont nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans les deux mois qui suivent l'installation des conseillers municipaux, sur proposition d'une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal, en nombre double.

Après avoir entendu l'exposé de M. COULOMBEL,

Après avis de la Commission " Finances - Communication - Personnel " du 28 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

A l'unanimité (vote au scrutin ordinaire)

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260512-2026_05_08-DE

Article 1 : Propose pour siéger à la Commission communale des Impôts directs, comme membres titulaires :

- Joëlle GILBERT
- Yann BARRIER
- Françoise LEFEUVRE
- Daniel DAVID
- Gérard DURAND
- André PROVOST
- Annette LAGRILLE - LOUVEAU
- Philippe GEORGES
- Viviane LECOMTE
- Rémy VERDYS
- Marylène DEMEURÉ
- Loïc LEMAITRE
- Françoise FISELIER
- Céline THEPOT
- Jérôme PITON
- Pascal AUBRÉE

Article 2 : Propose pour siéger à la Commission communale des Impôts directs, comme membres suppléants :

- Régine LE DUC
- Annick GRALL
- Jean-Pierre MARTIN
- Virginie LEFEUVRE
- Joëlle SALAÜN
- Laurence NAUDIN
- Joël TOUPIN
- Yolande HILLAIRET
- Damien FONTAINE
- Alain CHARTIER
- Muriel DOOLAEGHE
- Jeanne TUREBAYEVA
- Sylvaine LEVACHER
- Albert CHEMIN
- Philippe THÉBAULT
- Nadine HAMONIC

Article 3 : La présente délibération sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques,

Article 4 : Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance, Ludovic COULOMBEL

Le Maire, Antoine LE FRÊCHE

MAIRIE DE SAINT GILLES (35590)